

Compte Rendu Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Tous les élus sont présents pour ce conseil municipal à la salle des fêtes Gilbert Gaglio. Le port du masque n'est pas obligatoire mais les distances de sécurité sont respectées.

Signature des délibérations du dernier conseil municipal

1- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales:

Maintien des taux actuels :

<i>Taux inchangés pour 2020</i>	<i>Taux moyen de la strate (communes similaires)</i>
<i>Taxe d'habitation : 9.49%</i>	<i>11.71%</i>
<i>Foncier bâti : 7.56%</i>	<i>15.75%</i>
<i>Foncier non bâti : 30.26%</i>	<i>45.65%</i>

Vote de l'ensemble des élus

2- Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire :

Monsieur le Maire lit les 26 articles concernés et demande l'approbation de ces attributions pour pouvoir fonctionner au jour le jour.

Teddy Parmentier demande si le Maire a tout pouvoir sans référer au conseil municipal ? Monsieur le Maire répond qu'en cas de décision importante, il est tenu de faire délibérer le conseil municipal.

Alain Martel demande des précisions sur la procédure de dépouillement des offres dans le cadre des appels d'offre et qui, finalement décide des attributions. La réponse est longue à venir mais finalement nous comprenons qu'en l'absence de commission d'appel d'offre c'est le Maire qui décide des attributions basées sur un dossier fait par un bureau d'étude en général choisi par le Maire.

Vote de l'ensemble des élus

3- Indemnités du Maire et des Adjointes :

Les indemnités brutes sont celles prévues par la loi qui correspondent à la taille de notre commune :

Maire : 2007 euros

Adjointes : 770 euros

Les adjointes sont :

Maryse Porcu-Thaon

Philippe Thaon

Christiane Otto Bruc

Stéphane Riva

Georges Graglia demande quelles sont les délégations officielles des adjointes, Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas pour le moment, ce sera fait au coup par coup...

De plus Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de 233,36 euros bruts à Monsieur Charly Ancolio en tant que conseiller municipal subdélégué.

Alain Martel s'insurge contre cette décision et fait remarquer qu'il y a déjà 4 adjointes rémunérées et qu'un 5ème conseiller rémunéré n'est pas du tout adapté à la taille de notre commune !

Monsieur le Maire justifie cette rémunération pour les frais de représentation à Paris du Maire par Monsieur Ancolio Charly.

Chacun appréciera cette explication à sa juste valeur...

Vote : 12 voix pour et 3 contre

4- Indemnités de conseil au receveur principal :

Il s'agit de 400 euros par an attribués au receveur pour ses travaux de contrôle

Vote de l'ensemble des élus

5- Indemnisation des personnalités siégeant en qualité de membres des jurys de concours ou des commissions d'appel d'offres composées en jury :

Il s'agit des éventuels prestataires de service, l'indemnité est fixée à 300 euros par jour

Vote de l'ensemble des élus

6- Délégués membres des commissions :

Il ne s'agit pas de commissions municipales de travail mais de la désignation de membres du conseil à des organismes extérieurs dans lesquels la représentation de la commune est obligatoire.

Commissions des impôts : tous les membres du conseil municipal

Syndicat de musique départementale : MC Duchemin et C Otto Bruc

Ephad Ste Croix : M Thaon Porcu et A Martel

Sitiam : S Riva

Syndicat Mixte pour le développement de la Vésubie : M Thaon Porcu et P Thaon

Pays Vésubie : DRobini

Vote de l'ensemble des élus

7- Emplois saisonniers :

Emploi d'un employé de bureau et d'un ouvrier d'entretien pour l'été

Vote de l'ensemble des élus

8- Convention avec la Métropole pour les autorisations d'urbanisme et l'instruction des permis de construire :

Ce service auparavant assuré par l'état est transféré à la Métropole mais devient payant :

380 euros pour une déclaration de travaux

500 euros pour un permis de construire

Nous n'avons pas d'autre choix si ce n'est d'employer quelqu'un pour effectuer ces tâches en Mairie

Vote de l'ensemble des élus

9- Mise en place d'un régime indemnitaire :

Ce régime est proposé pour les deux employés au secrétariat de Mairie

Poste de rédacteur G1 : 5000/7000 euros par an

Poste de rédacteur G2 : 500/700 euros par an

Vote de l'ensemble des élus

10- Don d'un terrain à la commune :

Parcelle de 35 mètres carrés donnée par monsieur Robini à la commune au quartier les Crottes de Loda.

Acceptation de l'ensemble des élus

AM le 16/7/2020